

Communiqué de presse du 5 avril 2011

Convention : Agir contre les inégalités sociales de santé

« Avant que les plus pauvres ne meurent, faute d'accéder aux soins ? »

Les Inégalités Sociales de Santé (ISS) ne font qu'augmenter. Ce constat, tout le monde peut le faire. Les déterminants qui conduisent à cette situation sont nombreux et variés. L'accès aux soins est l'un d'eux, mais, comme le rappelle le dernier *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*¹, les pathologies liées à l'environnement sont prépondérantes. Ce bulletin propose de développer les « interventions intersectorielles sur la santé ».

Au même moment, les Agences Régionales de Santé affirment, de concert avec le ministère de la Santé, faire de la lutte contre les ISS une priorité. C'est une bonne décision, encore faut-il aller plus loin que les effets d'annonce. Les soignants du premier recours mesurent chaque jour les dégâts produits par l'augmentation de ces inégalités. Plus ils font d'efforts pour améliorer l'accès aux soins, notamment par le développement du tiers payant, plus le gouvernement rend cet accès difficile. Le reste à charge pour les malades ne cesse d'augmenter, les dépassements d'honoraires, soutenus par les syndicats médicaux de spécialistes, deviennent écœurants, les franchises médicales s'abattent sur les citoyens, comme autant de mauvais coups, qui font que plus de 25 % de la population renonce à se soigner faute de moyens financiers.

Les acteurs de la santé du premier recours s'organisent pour offrir à la population des nouvelles modalités de l'offre de santé, par la création des Maisons de Santé de Proximité, par les Pôles de Santé. Ces innovations ne se contentent pas seulement de favoriser l'accès à des soins de qualité, elles s'organisent aussi pour construire l'inter-sectorialité qui lutte contre la pathologie environnementale, comme, par exemple, mieux dépister l'exposition aux polluants responsables de la majorité des cancers des ouvriers. Au-delà de ces nouvelles organisations, ce sont tous les acteurs de la santé qui doivent se mobiliser pour faire reculer les Inégalités Sociales de Santé.

Affirmer que la lutte contre les ISS est une priorité n'est pas compatible avec toutes les mesures qui visent à brider ces innovations, ni avec la politique de casse de l'hôpital public, ni avec l'assèchement budgétaire de l'action médico-sociale.

Au moment où vont s'engager les négociations conventionnelles entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les syndicats libéraux représentatifs, le SMG demande à ce que de réels moyens soient donnés à la médecine générale pour faire reculer les ISS.

Il demande dans un premier temps la généralisation du tiers payant pour les médecins généralistes, et que toute personne suivant le parcours de soins puisse bénéficier de ce tiers payant même lors de la consultation chez un spécialiste.

Contacts :

Didier Ménard : 06 07 16 57 78

Marie Kayser : 06 86 55 80 02

Voir l'analyse du SMG et l'ensemble des propositions en pièce jointe et sur le site :

http://www.smg-pratiques.info/INEGALITES-SOCIALES-DE-SANTE,508.html?var_mode=calcul